

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 10 mars 1937 portant approbation du budget local de la Côte Française des somalis pour l'exercice 1937

n° 10

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
10 mars 1937

Numéro JO
n° 484 du 31/03/1937

Date du numéro
31 mars 1937

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires: Vu le décret du 22 février 1937, portant approbation du budget local de la Côte française des Somalis «exercice 1937 inséré au Journal officiel de la République française du 26 février 1937,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

—Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 22 février 1937 susvisé, portant approbation du budget local de la Côte française des Somalis (exercice 1937). Art. 2.—Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

A. Annet